

1516 (28 MARS).

Mandat adressé par les généraux des monnaies à Michel Guillan, m^e part^{or} de la monn^e de Lyon.

Le 10 septembre 1516, mandat de paiement au même, pour les chappels de rozes et les bouquets fournis par Perrecte la Mercière, chappelière de rozes, à

Denis Enjorant,

Charles le Coq,

Guillaume Bonneil,

Guillaume le Sueur,

Germain de Marle,

Martin Vivot,

Pierre Porte,

Philippe Poullain,

Jehan le Père, greffier,

Loys Anjorant, avocat,

Pierre Hennequin, procureur,

François Ra, receveur des boistes, prouffits et esmolumens d'icelles monnoies,

Gilles de Gouy, receveur des exploictz et amendes,

Thomas Choulier, huissier,

Fait en la chambre des monnoyes, le 3^e jour de may l'an 1516. Signé : LE PÈRE.

Mandat au même d'une somme à payer à Guillaume Girault, l'un des gardes de la monn^e de Lyon, le 28 novembre 1516.

Autre mandat de paiement, du 29 novembre 1516.

Mandat au même Michel Guilhan, du 16 avril 1518 après Pâques.

Item du 21 mai 1518.

Item du 26 décembre 1517.

(A. N. Carton Z, 1^h, 602.)